

**EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION  
ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 1,2 KG/J DE DBO5  
FICHE DECLARATIVE**

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

**Coordonnées du SPANC :**

Communauté de communes du Val Briard  
Antenne de Rozay-en-Brie  
6, rue Lamartine  
77540 rozay-en-brie  
tél. : 01.64.07.60.61

e-mail : [secretariat@cc-sourcesdelyerres.fr](mailto:secretariat@cc-sourcesdelyerres.fr)

site internet : [www.sourcesdelyerres.fr](http://www.sourcesdelyerres.fr)

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- ✓ **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné.**
- ✓ **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : [www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr) et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

## Demande d'installation d'un assainissement non collectif

Numéro de dossier : ..... Numéro de CU : .....  
Date de la demande : ..... Numéro du PC : .....  
Nature du projet :  Permis de construire  Déclaration de travaux  Réhabilitation de l'assainissement

### 1- DEMANDEUR

Nom et prénom du propriétaire : .....  
Adresse actuelle : .....  
Commune : ..... Code postal : .....  
Tél. : .....

### 2- LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Rue ou lieu-dit : .....  
Commune : ..... Code postal : .....  
N° parcelle cadastrale : ..... Section : .....  
Superficie totale de la parcelle : .....

### 3- CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

*Maison d'habitation individuelle* :  habitation principale  habitation secondaire  location  
Nombre total de pièces principales\* : .....  
*\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie)*  
*Autres types de locaux* :  magasin  autre : .....  
Nombre de personnes fréquentant le local : .....  
Alimentation en eau potable :  réseau public  puits privé  
Existe-t-il un puits utilisé pour la consommation humaine dans un rayon de 35 m du lieu de dispersion de l'effluent ?  oui (distance par rapport au dispositif de traitement : .....m)  non

### 4- CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Superficie disponible pour l'assainissement : .....m<sup>2</sup>  
Pente du terrain :  faible (< 5%)  moyenne (entre 5 et 10 %)  forte (>10%)  
Nature du sol à 1m de profondeur (**étude de sol à joindre à la présente demande**):  
.....  
.....  
Existe-t-il une nappe d'eau à moins d'1 m sous le sol en hiver ?  oui  non  
*N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut-être nécessaire*  
Est-elle temporaire ?  oui  non  
Destination des eaux pluviales :  rejet en surface (fossé, caniveau ...)  
 infiltration à la parcelle rétention (cuve, mare ...)  autre, préciser : .....

*En cas de difficultés à remplir cet imprimé, il peut vous être nécessaire de faire appel à un bureau d'études spécialisé ou au concepteur de votre assainissement.*

## 5- DEFINITION DE LA FILIERE

### **Le dispositif de pré traitement des eaux usées :**

- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément ?  oui  non
- Volume de la fosse toutes eaux : .....m<sup>3</sup>
- Ou volume de l'installation biologique : .....m<sup>3</sup>
- Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) :
- Fosse : une ventilation est-elle prévue ?  oui  non
- Un extracteur statique ou éolien est-il prévu ?  oui  non
- Est-il prévu un pré filtre extérieur à la fosse ?  oui (volume : .....m<sup>3</sup>)  non
- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ?  oui  non
- Est-il prévu un bac à graisse ?  oui (volume : .....m<sup>3</sup>)  non
- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?  oui  non
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?  oui  non
- Un regard de répartition est-il prévu ?  oui  non

### **Le dispositif de traitement des eaux usées :**

#### **Epandage par le sol en place**

- Tranchée d'épandage à faible profondeur  
Longueur=.....m, soit .....tranchée(s) x .....m  
Profondeur=.....m, Largeur=.....m
- Lit d'épandage  
Surface=.....m<sup>2</sup>, soit .....m x .....m  
Profondeur=.....m

#### **Epandage par massif reconstitué**

- Lit filtrant vertical non drainé
  - Lit filtrant drainé à flux horizontal
  - Filtre à sable vertical drainé
- Longueur = .....m                      Largeur = .....m  
Surface = .....m                      Profondeur = .....m
- Terre d'infiltration  
Hauteur = .....m  
Longueur à la base = .....m                      Longueur au sommet = .....m  
Largeur à la base = .....m                      Largeur au sommet = ..... m
  - Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe  
Fournisseur : .....  
Surface de filtration = .....m<sup>2</sup>

#### **Installation avec d'autres dispositifs de traitement**

- Filière agréée  
Dénomination commerciale / titulaire de l'agrément :  
.....
- Modèle : .....
- Numéro d'agrément : .....
- Capacité de traitement (en Equivalents-Habitants) : .....EH

#### **Distance minimale :**

- par rapport à l'habitation : ..... m
  - par rapport à la limite de parcelle : ..... m
  - par rapport aux arbres : ..... m
- Un regard de bouclage ou de prélèvement est-il prévu ?  oui  non

### Modalités d'évacuation des eaux traitées

Par infiltration dans le sol en place

**Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)**

Longueur=.....ml, soit .....tranchée(s) x .....m

Profondeur=.....m, Largeur=.....m

**Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)**

Surface=.....m<sup>2</sup>, soit .....m x .....m

Profondeur=.....m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre une étude particulière)

*N.B. : solution soumise à autorisation du propriétaire ou gestionnaire du milieu*

**Fossé existant** : préciser le type d'exutoire si connu :.....

Propriétaire/gestionnaire :.....

**Cours d'eau, marre, étang, etc** : nom si connu :.....

Propriétaire/gestionnaire :.....

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?  oui  non

**Par rejet dans un puits d'infiltration** (joindre une étude hydrogéologique)

Possédez-vous une dérogation préfectorale ?  oui  non

## 6- CARACTERISTIQUES DU PROJET

**A joindre à la présente demande :**

**- Plan de masse du dispositif au 1/100 ou 1/500, comprenant :**

L'habitation,

La sortie des eaux usées de l'habitation,

Le pré traitement (fosse toutes eaux, ...) et la ventilation associée,

Le traitement (épandage, filtre,...),

Le cas échéant, le rejet des eaux traitées,

Les arbres, arbustes, haies, jardin potager,

Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasse, allées, ...),

Les voies de passage des véhicules,

Les bâtiments annexes (garage, piscine...),

Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable sur la parcelle ou à proximité,

Les cours d'eau, fossés, mares ...

Le système d'évacuation des eaux de pluie.

**- Plan de coupe du dispositif au 1/200 ou au 1/500, comprenant :**

La ligne cotée du terrain naturel,

La ligne cotée des fils d'eau,

Les dimensions de chaque ouvrage.

**- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel)

## RAPPEL

Conformément à la délibération du conseil communautaire des Sources de l'Yerres du 27/02/06, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) assure l'instruction et le contrôle des assainissements autonomes.

L'émission d'un avis du SPANC sur l'assainissement autonome projeté nécessite préalablement que le présent imprimé soit dûment renseigné et complété des pièces graphiques (citées au 6) par le propriétaire de l'immeuble ou de la construction dont les eaux usées sont issues. Chaque rubrique doit être renseignée en totalité, faute de quoi des pièces complémentaires seront demandées. Pour les dossiers qui n'auront pu être complétés dans les délais impartis un avis défavorable sera émis.

**Le propriétaire s'engage à :**

- ne débiter les travaux qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté.

Ce contrôle de conception de l'installation est soumis à une redevance d'un montant forfaitaire de 150,00 €.

- ne procéder au remblaiement de l'installation qu'après avoir effectué une visite avec le technicien du SPANC afin de contrôler la bonne exécution des travaux (la prise de rendez-vous doit s'effectuer auprès du secrétariat une semaine avant la visite de contrôle).

La visite de contrôle de bonne exécution des travaux donnera lieu à l'établissement d'un certificat de conformité, soumis à une redevance d'un montant forfaitaire de 150,00 €.

Date et signature du propriétaire :

**PROPOSITION D'AVIS DU CONTRÔLEUR**

Avis favorable                       Avis favorable avec réserves                       Avis défavorable

Commentaires : .....

Date, nom et signature du contrôleur :

**AVIS DU PRESIDENT :**

L'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/122, portant création d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « Brie Boisée », « Val Bréon », « Sources de l'Yerres » et extension à la commune de Coutomer, donne à la Communauté de communes du Val Briard, la compétence en assainissement non collectif, en lieu et place des communes concernées par cette fusion.

Avis favorable                       Avis favorable avec réserves                       Avis défavorable

Commentaires : .....

Date, nom et signature: